

## Bureau d'information et de communication

Lausanne

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

## Communiqué de presse

Pollution atmosphérique – Réseau cantonal de surveillance

#### La qualité de l'air s'améliore sensiblement dans le canton

A l'occasion de l'inauguration à Lausanne d'une station de mesure, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) annonce une amélioration sensible de la qualité de l'air dans le canton. Les observations issues des dix dernières années d'exploitation du réseau vaudois de surveillance montrent que les concentrations de tous les polluants atmosphériques ont diminué, au point que les valeurs légales sont aujourd'hui respectées pour la plupart de ces agents. La présence de particules fines reste toutefois trop élevée dans les centres urbains et à proximité des grands axes routiers.

Composé de huit stations (7 fixes, 1 mobile) et de 200 capteurs passifs, dont une cinquantaine placés sur le territoire lausannois, l'actuel réseau vaudois de surveillance de la qualité de l'air livre un bilan réjouissant. Au cours des dix dernières années, toutes les concentrations de polluants atmosphériques ont diminué, si bien que les normes légales sont respectées pour la majorité d'entre eux. Très problématiques il y a une trentaine d'années, les concentrations de monoxyde de carbone, de plomb et de dioxyde de soufre ne sont pratiquement plus observées. C'est également le cas de certains composés organiques volatils, comme le benzène notamment.

Ce bilan laisse toutefois apparaître des valeurs trop élevées en matière de particules fines dans les centres urbains et à proximité des grands axes routiers. C'est le cas, par exemple, dans l'agglomération Lausanne Morges, qui connaîtra une forte croissance démographique d'ici à 2030 avec l'installation d'environ 75'000 habitants supplémentaires (284'000 habitants en 2015).

Dans cette perspective de fort développement urbanistique, le DTE adapte son réseau de surveillance afin de rendre compte au mieux de l'évolution du cadre de vie de la population. L'installation d'une station fixe de mesure là où se dressera le futur écoquartier lausannois des Plaines-du-Loup permettra ainsi de documenter plus précisément l'évolution de la qualité de l'air dans un secteur appelé à vivre l'une des plus fortes croissances du Projet d'agglomération Lausanne Morges (+10'000 habitants).

La Ville de Lausanne a collaboré étroitement avec le canton à la mise en œuvre de la station fixe des Plaines-du-Loup. Dans le but de minimiser les effets sur la qualité de l'air, le premier écoquartier du programme Métamorphose de la Ville de Lausanne répondra à des mesures environnementales importantes en termes de maîtrise du trafic, de limitation de la consommation d'énergie, de paysages et d'espaces verts ainsi que de suivi des travaux durant les chantiers.



## Bureau d'information et de communication



Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

# Communiqué de presse

Parallèlement à l'adaptation de son réseau de surveillance, le DTE prépare une révision du plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne Morges. Ce document stratégique mettra un accent particulier sur la réduction des émissions de particules fines dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et du transport des marchandises et matériaux. Pour la conseillère d'Etat en charge du DTE, Jacqueline de Quattro, il s'agit en effet « de poursuivre les efforts engagés jusqu'à présent, car l'amélioration de la qualité de l'air a un impact direct sur la santé de la population de notre canton ».

Afin d'évaluer les bénéfices de la réduction de la pollution atmosphérique sur la santé de la population, le Canton a en effet mandaté l'Institut tropical et de santé publique suisse (Bâle) et l'Université de Zurich. De l'étude, il ressort que l'exposition moyenne des habitants aux particules fines et au dioxyde d'azote a reculé respectivement de 14% et de 18%. Toujours selon cette étude, cette amélioration de la qualité de l'air permet chaque année de prévenir de nombreux cas de maladies cardio-vasculaires et respiratoires, un grand nombre de jours d'hospitalisation. Ceci permet d'éviter chaque année 26 décès prématurés dus aux particules fines et 51 décès prématurés dus au dioxyde d'azote.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 septembre 2017

#### Renseignements complémentaires:

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ; Natacha Litzistorf, conseillère municipale lausannoise en charge de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, 021 315 52 00 ; DTE, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, 021 316 43 63; Claude Thomas, délégué à l'environnement de la Ville de Lausanne, 021 315 55 63

Une brochure portant sur le bilan du réseau de surveillance de la qualité de l'air est disponible sur www.vd.ch/air